

***Droit en Liberté***

*N° 55 – Spécial PRUD’HOMIE*

**N° 55 – mars 2015 - Bulletin édité par le Collectif confédéral DLAJ**

**Les PRUD’HOMMES sur tous les FRONTS !**

1. **Projet de loi Macron : Le SENAT prend le relais…**

Après l’utilisation du 49-3 à l’Assemblée Nationale, le Sénat va tenter de marquer le texte de son empreinte…

Cependant, entre les intentions « droitière » des sénateurs et la politique libérale partagée à la fois par le gouvernement et le patronat, il y a peu d’espace pour une politique de justice sociale !

D’autant, qu’in fine, c’est l’Assemblée Nationale qui aura le dernier mot où le Gouvernement pourra de nouveau user du 49-3 !!!

Ainsi, le projet de loi sera donc débattu en séance plénière du Sénat début avril (la date du 7 avril nous a été donnée…) pour une durée de 15 jours. Avant cela, la Commission spéciale du Sénat étudie les amendements. C’est un nouveau texte (le 5ième depuis le début !) qui sortira de cette commission et qui sera mis en débat le 7 avril en séance plénière.

Lors des auditions devant la commission du Sénat, la CGT a réaffirmé son exigence du retrait de l’article 83 du projet de loi et la mise en chantier d’une véritable réforme de la justice, en y incluant la question des moyens !

Face au refus de répondre positivement à cette exigence, la CGT, depuis le début, a proposé de modifications de l’article 83, notamment pour prendre en compte les besoins matériels et humains indispensables au bon fonctionnement de la justice prud’homale ! (courrier joint).

**Pas d’avancées sans rapport de force !**

**Pas de rapport de force sans un grand 9 avril !**

Depuis l’annonce du projet de loi, nous avons vécu une puissante mobilisation dans les Conseils de Prud’hommes, avec des démarches territoriales et unitaires fortes.

Les modifications du texte à l’issue de son passage à l’Assemblée Nationale, sont incontestablement liées à ces actions !

Pour autant, il reste beaucoup à faire pour imposer une toute autre politique que celle choisie par le gouvernement avec l’aval du Patronat !

**La journée nationale d’action interprofessionnelle du 9 avril arrive à point nommé pour mobiliser toutes les forces sociales dans une dynamique de conquête !**

Les Conseillers Prud’hommes doivent être aux premières loges pour exiger que les moyens leur soient attribués afin d’assurer une véritable justice prud’homale !

Partout où vont se tenir des manifestations, nous proposons que des banderoles soient réalisées pour permettre à tous les conseillers prud’hommes de se retrouver et manifester ensemble !

Une banderole dont les slogans pourraient être les mêmes partout en France autour de ceci :

**Ensemble exigeons :**

* **L’accès à une justice prud’homale de proximité, gratuite et efficace pour tous les salariés ;**
* **L’élection des conseillers prud’hommes au suffrage universel ;**
* **Le maintien de la spécificité prud’homale avec des juges non professionnels ;**
* **Des moyens humains et matériels pour le bon fonctionnement de la justice prud’homale.**

**Cette journée d’action, doit être une journée morte dans les conseils !**

Par la suite, des assemblées générales des conseillers prud’hommes doivent être organisées pour préparer des actions en vue du retour du texte à l’Assemblée Nationale, fin avril-début mai.

1. **La désignation des conseillers prud’hommes.**

La loi du 18 décembre 2014 qui supprime les élections des conseillers prud’hommes et instaure leur désignation à partir de 2017, prévoit que les modalités de mise en place de cette désignation se feront par ordonnances.

Le gouvernement, ayant 6 mois pour proposer des textes d’ordonnances, organise des réunions de travail à partir d’avril, en vue de produire un mode opératoire de désignation.

La CGT va agir jusqu’au bout pour qu’aucun salarié ne soit exclu de la possibilité d’élire ses conseillers prud’hommes et que ces derniers, soient légitimés dans leur mandat par leurs pairs !

**La situation se dégrade dans les conseils.** Démissions, impossibilité de renouveler les départs… Et beaucoup de conseillers nous disent ne pas pouvoir tenir un mandat de 9 ans ! Autant de signaux d’alarme qui ne font que renforcer notre exigence d’élections prud’homales dès maintenant !

Afin d’argumenter cette exigence devant le ministère, nous avons besoin de connaître la situation exacte conseil par conseil. Merci aux 150 conseils de prud’hommes qui ne l’ont pas encore fait, de retourner le questionnaire ci-joint.

**Les batailles perdues d’avance**

**sont celles que l’on ne mène pas !**

Pour le Groupe Confédéral Prud’hommes

**Jean-Pierre GABRIEL**

Responsable confédéral DLAJ